



Accueil

Album

Annuaire

Contact

FAQ

Gloss



Lagardere Active Publi

Cancùn : Corsair vole au secours des touristes en rade Belgique et Nord de l

Home > Distribution

- Petites Annonces
- Emploi
- Dossiers
- Reportages Vidéo
- Offres Croisiéristes
- ResaPro
- Publicité

Agenda

- 25/10/2005
BTC (Incentive et Congrès)
- 25/10/2005
LuxeWays 2005 - Esprit d'Hôtel
- 27/10/2005
13ème CANNES AIRLINES FORUM
- 05/11/2005
S.I.T.C.A.
- 05/11/2005
EQUIP'HOTEL 2006

Sommaire du jour

Editorial

People

Carnet

 Chroniques

 Distribution

 Réceptif

 Hébergement

 Transport

 Production

 Croisières

Courrier Lecteurs

BONS PLANS AGV

Groupes/C.E.



Accueil



Envoyer à un ami



Version imprimable

Paracommercialisme : faut-il encore une loi ?

Affaire Maroc Selection (suite...et pas fin)

Nous avons reçu un mail de Francis Legros, le vice-président du Snav qui a souhaité réagir suite à l'article sur Maroc Selection dans notre édition de lundi. Si le vice président du Snav est totalement solidaire de l'action entreprise par les agences marocaines, il dénonce également les carences du système qui impose une loi...à qui veut bien l'appliquer. En faut-il encore une, demande le vice président du Snav, alors que l'on attend les nouveaux décrets d'application d'ici la fin de l'année... dont les premiers échos ne sont pas bons.



Liberté • Egalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Selon le vice président du Snav, à quoi sert la loi si chacun fait ce qu'il veut.

Francis Legros n'est pas content. Et quand il ne l'est pas, il le dit...ou l'écrit (voir encadré).

« Il y en a marre. Le paracommercialisme est un sujet qui est souvent abordé dans les réunions du Clair au Snav (Les chambres syndicales régionales). »

Pour lui, le problème n'est pas unique et provient d'abord du fonctionnement des CDAT. « Les commissions d'attribution de licences sont des réunions de pure forme. Les arrêtés de fermeture ne sont pas suivis d'effet. En Champagne, il a fallu 4 ans pour faire fermer un « illégal » installé juste en face de la Chambre de Commerce et d'Industrie. »

Pourtant condamné à fermer, il aurait exercé encore pendant 6 mois. « On n'a pas les moyens de faire respecter la loi. Quand je lis qu'un monsieur déclare que son activité est « borderline », je lui répond qu'avec la loi, le « borderline » n'existe pas. C'est comme au tennis, la balle est dedans ou elle est dehors, il n'y a pas de point « borderline ».

Décision unilatérale des préfets

Selon le vice président du Snav, à quoi sert la loi si chacun fait ce qu'il veut ? « Autant la supprimer dans ces conditions si on n'a pas les moyens de la faire respecter. Le législateur a voulu un encadrement qui n'est pas appliqué par tous. »

Et cette situation préjudiciable pour les agences de voyages ne semble pas être prise très au sérieux par les pouvoirs publics et surtout certains représentants de l'Etat dans

Doss

Choeur offre de la chora Renaissance d'amateur bon niveau croisiéristes des concerts ou croisiéristes destinées d'amateur choral. heure ch avoir de Renaissance l'Est, f 1950, et Contact 72 07 87 jooe.duran

http://www.tourmag.com/Paracommercialisme-faudra-t-il-encore-une-autre-loi-_a983... 10/25/2005